

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2022

DÉLIBÉRATION

Délégation n° 08
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, M. Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à M. Alain MORLIER)
Dominique GAUDIN, (donne procuration à M. Jean LORAND)
Mme Rita RIO, (donne procuration à M. Tony LOISEL)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUERE)

Secrétaire de séance : Camille LAGRANGE

Date de convocation	22/06/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

08. Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs de la collectivité d'AYTRES, et son organigramme fonctionnel,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique que suite au départ par voie de mutation d'un agent technique jardinier/espaces verts au service Espaces verts/propreté urbaine, il est proposé de pourvoir à son remplacement par un agent ayant des compétences requises dans ce domaine.

Considérant l'avis favorable des membres du jury réuni le 4 mai 2022,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide de créer, au 1er août 2022, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C au Service Espaces verts/propreté urbaine,

Ferme corrélativement un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,

Modifie le tableau des effectifs

Annexe 5 : Tableau des effectifs



Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire